

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-344** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont* ».

L'objet dudit règlement est de modifier le règlement AO-3 afin d'ajouter ou de supprimer certains titres de postes ainsi que mettre à jour certains montants de délégation. Ce règlement a également pour objet de modifier, dans la réglementation de l'arrondissement, toute référence au titre de chef de division – Sécurité publique pour celui de chef de division – Ressources financières, matérielles et sécurité publique et de corriger quelques coquilles dans les titres de directions.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 mars 2017

Me Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

